



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200730-BUR-AG-20-011-
DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 30 juillet 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : COTISATION INCUBATEUR INIZIA 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni par visio-conférence, sur convocation électronique en date du 24 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO constate le quorum et ouvre la séance.

Objet : COTISATION INCUBATEUR INIZIA 2020

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIA et les statuts de cette dernière ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 30 avril 2020 fixant les modalités d'organisation du Bureau communautaire par visioconférence ;

Vu les statuts de l'association INIZIA ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le versement de la cotisation annuelle à l'association INIZIA d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2020 ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification